

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1^{er} décembre 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 17 novembre 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisaillon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistant également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-11-391

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

4.2 Requête pour maintien temporaire d'une installation temporaire.

REPORTER:

L'item 5.4 est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande d'accès à du stationnement par le "Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale"

4.2 - Requête pour maintien temporaire d'une installation temporaire.

5 - CONSEIL

- 5.1** - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2** - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.
 - 5.3** - Achat conjoint de bacs roulants 2026.
 - 5.4** - Résolution pour retenir les services de la SPAD de Drummondville et désigner les signataires de l'entente à intervenir entre les parties.
- 6** - RAPPORTS MENSUELS
- 7** - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8** - DIRECTION GÉNÉRALE
 - 8.1** - Disposition de biens excédentaires entre la Ville d'Acton Vale et le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).
- 9** - TRÉSORERIE
- 10** - GREFFE MUNICIPAL
 - 10.1** - Dépôt et acceptation de la liste des responsables des divers comités de la Ville d'Acton Vale.
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.1** - Résolution pour accepter une lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 - Entente relative à la surveillance météo requise pendant la période hivernale.
 - 11.2** - Résolution pour autoriser la signature de la Politique Santé Sécurité au travail.
- 12** - COUR MUNICIPALE
- 13** - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14** - TRAVAUX PUBLICS
- 15** - LOISIRS
- 16** - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES
 - 16.1** - Adjudication du contrat pour le remplacement des équipements du décanteur #2.
 - 16.2** - Octroi de contrat de gré à gré - Étude préliminaire - Gestion des débordements du poste Landry.
- 17** - INCENDIE
- 18** - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 19** - VARIA
- 20** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2025-11-392 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

- 2025-11-393 4.1 - Demande d'accès à du stationnement par le "Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale"**

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette quittent leur siège.

Attendu que le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale tient cette année la présentation de son édition, du jeudi 13 août au samedi 15 août 2026;

Attendu que le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale demande encore cette année l'autorisation d'occuper les mêmes sites que l'an passé soient le terrain près de la résidence Bonemine ainsi que l'aire de stationnement de la rue Rosconi;

Attendu que, suite aux recommandations de l'an dernier du Service incendie, une demande d'autorisation est déposée pour la fermeture de la rue Dunken, entre Daigneault et Boulay;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale à offrir à leurs spectateurs, l'utilisation du terrain près de la résidence Bonemine ainsi que l'aire de stationnement de la rue Rosconi;

D'autoriser la fermeture de la rue Dunken, entre Daigneault et Boulay;

Que les organisateurs du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale s'assurent qu'une personne soit attitrée au stationnement des véhicules récréatifs et ce, pour les deux endroits désignés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette reprennent leur siège.

2025-11-394

4.2 - Requête pour maintien temporaire d'une installation temporaire.

Attendu que la Ville a été informée qu'un lock-out est en cours au sein de l'entreprise Beaulieu Canada;

Attendu que dans le cadre des activités de piquetage, le syndicat représentant les employés a procédé à l'installation d'une structure temporaire au 275, rue de Roxton;

Attendu qu'une plainte a été déposée auprès de la Ville concernant la présence de cette installation non conforme à la réglementation municipale;

Attendu que l'analyse réalisée par les services municipaux confirme que l'installation en place contrevient aux dispositions de l'article 8.6 du règlement de zonage numéro 069-2003 portant les installations temporaires;

Attendu que la Ville a transmis un avis au propriétaire du 275, rue de Roxton l'obligeant à se conformer à la réglementation et à retirer ladite installation dans un délai de trois (3) jours suivant la réception dudit avis;

Attendu que le syndicat a par la suite déposé une requête visant à obtenir l'autorisation de maintenir temporairement cette installation sur le site;

Attendu que le Conseil juge que les circonstances ne justifient pas d'accorder une autorisation exceptionnelle pour le maintien de l'installation en question;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu:

Que la requête visant à obtenir l'autorisation de maintenir temporairement l'installation communautaire érigée par le syndicat représentant les employés de Beaulieu Canada soit refusée;

Que le propriétaire du 275, rue de Roxton soit tenu de procéder au démantèlement complet de l'installation avant le 20 novembre 2025, inclusivement;

Qu'à défaut de respecter ce délai, la Ville pourra intervenir conformément aux dispositions prévues au règlement de zonage, incluant, le cas échéant, le retrait de l'installation aux frais du contrevenant;

Que copie de la présente résolution soit transmise aux parties concernées, ainsi qu'aux services municipaux concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

5.2 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, les élus municipaux suivants déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires : Monsieur Éric Charbonneau, maire, Mesdames Annie Gagnon et Johanne Joannette, conseillères, Messieurs Yves Arcouette, Raymond Bisaillon, Bruno Lavallée et Michel Dorais, conseillers.

Le conseil prend acte.

2025-11-395

5.3 - Achat conjoint de bacs roulants 2026.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé au 5 décembre 2025 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la Ville d'Acton Vale d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu que les bacs bleus pour la récupération des matières recyclables sont fournis sans frais par Éco Entreprises Québec (ÉEQ);

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

Bacs aérés bruns (Matières organiques)	Bacs gris (Résidus domestiques)	Bacs bleus (Matières recyclables) Fournis par ÉEQ sans frais
240 litres	360 litres	360 litres
30	50	100

De déléguer à intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat;

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant: 1505, 3e Avenue, Acton Vale (hangar du Centre sportif) :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 - Résolution pour retenir les services de la SPAD de Drummondville et désigner les signataires de l'entente à intervenir entre les parties.

... L'item 5.4 est reporté à une séance ultérieure.

6 - RAPPORTS MENSUELS

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipal et Cour municipale

7.2 Services culturels et sportifs

7.3 Travaux publics

7.4 Direction générale

7.5 Bibliothèque municipale

7.6 Urbanisme

7.7 Trésorerie

7.8 Incendie

7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux

7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

2025-11-396

8.1 - Disposition de biens excédentaires entre la Ville d'Acton Vale et le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

Attendu que le Service des incendies recommande de procéder à la vente de deux véhicules retirés du service actif, par l'entremise du Centre d'acquisition gouvernementale du Québec (CAG), soit le camion-pompe Freightliner FKL80,

année 1994, numéro d'identification 251 et le camion unité International 40S, année 1999, numéro d'identification 555;

Attendu que la vente par le CAG permettra d'assurer un processus conforme, transparent et équitable pour la disposition de ces biens municipaux, tout en maximisant les chances d'obtenir un juste prix de vente;

Attendu qu'il y a lieu de désigner le signataire de l'entente à intervenir avec la Ville d'Acton Vale et le CAG;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

De désigner le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale l'entente de services pour la disposition des biens excédentaires entre la Ville d'Acton Vale et le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 - TRÉSORERIE

10 - GREFFE MUNICIPAL

2025-11-397

10.1 - Dépôt et acceptation de la liste des responsables des divers comités de la Ville d'Acton Vale.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter, telle que déposée, la liste des responsables des divers comités de la Ville d'Acton Vale. Cette liste est ci-après reproduite :

COMITÉ	RESPONSABLES
Travaux publics (Éclairage, Signalisation, Bâtiments)	Bruno Lavallée Raymond Bisaillon
Sécurité publique (Incendie, Mesures d'urgence)	Yves Arcouette Michel Dorais
Loisirs et culture Mardis Bons Spectacles	Annie Gagnon Johanne Joannette Raymond Bisaillon
Traitement des eaux (Filtration et Épuration)	Bruno Lavallée
Urbanisme (Comité Consultatif d'Urbanisme)	Annie Gagnon Johanne Joannette Michel Dorais

Finances (Administration, Cour municipale)	Éric Charbonneau Yves Arcouette
Ressources humaines	Annie Gagnon Yves Arcouette
Office Municipal d'Habitation (Pour un terme de 3 ans)	Éric Charbonneau
Corporation de gestion et de promotion du parc industriel Acton Vale (CGPPIAV)	Éric Charbonneau Yves Arcouette Johanne Joannette
Délégué à la MRC d'Acton	Yves Arcouette
Santé et Famille Table à toute jeunesse Table 0-5 ans Table des aînés	Annie Gagnon
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	Bruno Lavallée Raymond Bisaillon (substitut)
Coopérative d'Habitation Bonemine	Raymond Bisaillon
Chambre de Commerce de la région d'Acton	Raymond Bisaillon
Santé et sécurité au travail	Annie Gagnon
Municipalité amie des aînées (MADA)	Annie Gagnon Michel Dorais
Village Relais	Johanne Joannette Yves Arcouette Raymond Bisaillon

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2025-11-398

11.1 - Résolution pour accepter une lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 - Entente relative à la surveillance météo requise pendant la période hivernale.

Attendu que l'employeur doit s'assurer que la surveillance du déneigement soit effectuée entre le 2 novembre 2025 et le 28 février 2026 (possibilité de prolongation jusqu'au 28 mars, si requis);

Attendu que le contremaître qui assumait la fonction a pris sa retraite;

Attendu que des discussions ont eu lieu entre les parties et que les employés de l'équipe des travaux publics croient possible d'effectuer la surveillance sur un horaire en rotation;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu:

D'accepter, telle que déposée par la directrice ressources humaines/directrice générale adjointe, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862, ayant pour objet: « Entente relative à la surveillance météo requise pendant la période hivernale. »;

D'autoriser le directeur général et la directrice ressources humaines/directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-399

11.2 - Résolution pour autoriser la signature de la Politique Santé Sécurité au travail.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter la politique Santé sécurité au travail, telle que soumise, de désigner le maire, les membres du conseil et le directeur général de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite politique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

2025-11-400

16.1 - Adjudication du contrat pour le remplacement des équipements du décanteur #2.

Attendu que la Ville a procédé, le 6 novembre 2025 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour le remplacement des équipements du décanteur #2;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu NEUF (9) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Sébastien Labonté, ingénieur de la firme Pluritec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'adjudiquer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Filtrum Inc. au coût de 1 345 800 \$, plus taxes;

D'autoriser une dépense d'un montant 1 345 800 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à Filtrum Inc. pour le remplacement des équipements du décanteur #2 -Usine de filtration d'eau potable;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-401

16.2 - Octroi de contrat de gré à gré - Étude préliminaire - Gestion des débordements du poste Landry.

Attendu que l'article 6.2 du règlement *015-2024 concernant la gestion contractuelle de la Ville d'Acton Vale* permet d'octroyer de gré à gré un contrat encourant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques, en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, après avoir obtenu au préalable l'autorisation du Conseil municipal;

Attendu la demande de la direction générale, afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour l'étude préliminaire - Gestion des débordements du poste Landry;

D'autoriser une dépense d'un montant de 34 912 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à la Firme Pluritec;

De financer cette dépense à même les surplus non-affectés;

D'autoriser le directeur général à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

19- VARIA

2025-11-402 19.1 - Vote de félicitation

La conseillère Johanne Joannette propose, et il est résolu unanimement, de féliciter IGA Acton Vale – Famille Houle, qui a remporté un Prix Excellence lors du Gala Prix Excellence de Sobeys, en reconnaissance de sa performance exceptionnelle au cours de la dernière année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 12.

M. Jean-Yves Picard	Soumet des questions concernant le projet de pavage du 4 ^e Rang Est.
---------------------	---

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20; 20).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date